

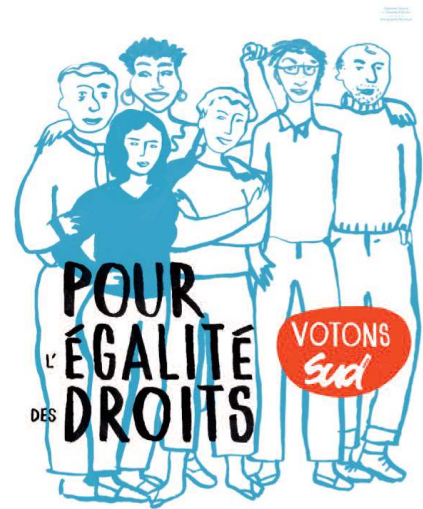
LE SYNDICAT QUI MOBILISE...

... ET N'ATTEND PAS LES ELECTIONS POUR S'ADRESSER A VOUS

Du 4 au 7 avril, nos élu-es Délégué-es du Personnel (DP) seront renouvelés pour une nouvelle mandature, d'une **durée de 3 ans : 2016 - 2019 !**

Pour faire avancer au quotidien les droits des salariés, les délégués du personnel sont des acteurs essentiels.

Les candidats **SUD** sont des salariés comme vous, qui ont décidé de s'engager ensemble, car il y en a assez de voir que nos droits sont trop rarement respectés.



Nous savons à quel point les pratiques de management, les horaires, les primes, sont des sujets sensibles au quotidien : trop souvent, ce qui règne, c'est l'arbitraire.

Les DP **SUD** s'engagent à défendre les droits de tous, pas juste de quelques uns !

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

La mission des délégué-es du personnel

Selon le Code du travail, la mission des délégué-es du personnel est de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives.

Nous agissons sans relâche pour **que les droits du personnel soient respectés** : contrat de travail, accords collectifs d'entreprise, convention collective et bien sûr le Code du Travail autant de sources, autant de règles et de droits qui sont souvent bafoués par la Direction de Teleperformance France.

La reconnaissance de tout le temps passé au travail, le respect de nos différences, de notre vie privée, de chacun au travail, nos rémunérations, nos conditions de travail quotidiennes, des évolutions de carrières pour toutes et tous sont autant d'attentes que nous portons avec vous.

L'enjeu est très important, chaque vote pèsera, vous choisirez celles et ceux sur lesquels vous devrez pouvoir compter :

- Pour défendre au quotidien vos **intérêts individuels**, et **toujours collectifs** !
- Pour faire face ensemble aux manœuvres de la Direction !
- Pour veiller au respect de nos Droits, obtenir des avancées !

Choisir vos élu-es DP , c'est aussi **élire indirectement** vos futur-es élu-es du **CHSCT** (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) car ils sont désignés au second degré par les élus C.E. et DP réunis en « collège désignatif ». Si vous voulez des élu-es combattifs en CHSCT, qui défendent vos droits en ayant recours aux expertises ou à la justice le cas échéant, qui ne valident pas les projets de la direction tant qu'ils sont néfastes, **un seul vote : SUD !**

Notre conception du syndicalisme: oeuvrer au quotidien et lutter pour de nouveaux droits

Pour cela nos délégués du personnel *SUD* n'agissent pas seuls. Ils portent vos attentes en lien avec toute leur section syndicale, les autres élu-es, au C.E., au CHSCT, nos Délégué-es Syndicaux. Dialogue, proximité, présence sur le terrain sont nos priorités.

Nos élu-es seront des relais efficaces de vos attentes, vos revendications, vers la direction. Critiques mais constructifs, toujours combattifs, les élu-es *SUD* refusent le « clientélisme » Elu-es de proximité, nous serons vos délégué-es de toutes et tous, car chaque cas individuel révèle souvent une attaque de nos droits à tous : nous diviser, c'est mieux régner !

Pour *SUD* – Délégués du Personnel, collège employés

Titulaires	Suppléants
Thierry BEGAUD	Thierry BEGAUD

Nous revendiquons :

- la transformation des CDD et intérimaires en CDI,
- **100 euros net** d'augmentation par mois,
- l'intégration des primes sur la grille de classification et arrêt de l'individualisation des salaires,
- l'avancement à l'ancienneté quelle que soit la fonction,
- l'égalité salariale entre les hommes et les femmes,
- L'arrêt immédiat de la gestion par le stress, de l'autoritarisme, des pressions et les licenciements économiques déguisés ou abusifs.
- la reconnaissance des compétences et des missions avec passage à la fonction réellement occupée,
- des horaires respectant la vie privée et la santé psychique et physique,
- le 13ème mois pour toutes et tous, sans aucune condition d'ancienneté ou de présentéisme,
- L'augmentation des droits et des moyens sociaux (garde d'enfants, congé maternité et paternité, logement, transports...

Les candidats *SUD* s'engagent :

À porter vos réclamations individuelles et collectives à la direction, défendre les droits de tou-tes les salarié-es (CDI, CDD, Intérimaires),

À vous tenir informés par leurs tracts de l'avancement des dossiers, des réponses à vos questions, des avancées obtenues, de ce qu'il reste à gagner.

à vous conseiller au quotidien sur vos droits au travail, à assurer la représentation et la défense de tous les salarié-es lors des entretiens préalables à sanctions et licenciements (EPL),

à saisir l'Inspection du Travail des manquements de l'employeur, dès que nécessaire,

à vous apporter leurs expertises sur des contestations de sanctions disciplinaires ou avec montage de dossiers juridiques aux Prud'hommes ou au Tribunal Grande Instance.

Car chez *SUD*, on lâche rien !

Par le dialogue, la mobilisation, nous avancerons ensemble pour faire progresser la condition des salariés de **Sitel**

